



02116814

 Déposé au greffe du tribunal de commerce
 de DINANT
 le 11/9/2002

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
 à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

 Dénomination de la société ou du groupement
 telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

GARAGE LEZIN ET FILS SPRL

Forme juridique (en entier) ▷

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

RUE DE LA STATION 69
5575 GEDINNE

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

RC DINANT 38542

 Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
 des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

BE 440.425.035

Objet de l'acte ▷

CONVERSION DU CAPITAL EN EUROS

 Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
 annexes du Moniteur belge

 Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
 il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
 utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
 plémentaires, établies sur papier libre, tant en
 respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
 selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
 au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée générale extraordinaire
 tenue le 31 décembre 2001 décide
 d'augmenter le capital social par apport
 en numéraire de 322 francs belges pour
 le porter de sept cent cinquante mille
 (750.000) francs belges à sept cent
 cinquante mille trois cent vingt-deux
 (750.322) francs belges, et ce sans
 création de nouvelles actions.
 L'assemblée décide d'exprimer le capital
 en euros, à savoir Trente sept mille
 cinq cent (18.600) euros.
 Ces décisions prennent effet le 31
 décembre 2001.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

 Direction du Moniteur belge
 Rue de Louvain 40-42
 1000 Bruxelles

 LEZIN JACQUES
 GERANT

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Signatures + Nom et qualité

Numéro du compte :

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.